

**Département de la Savoie - Commune de CESSENS**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de conseillers</u>
En exercice : 11
Présents : 10
Absent(s) : 1

L'an deux mil onze

Le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la commune de CESSENS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de CESSENS, sous la présidence de M. Yves GRANGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2011

Présents : MM. et MMES Yves GRANGE, Bernadette CATHELIN, Claude ABRY, Odile GATTELET, Myriam FORRAT, Fernand BONTRON, Roland TOINET, Régis PETELLAT, Jean-Paul BONTRON, Christophe VAGNEUX.

Absents excusés : Nicole ABRY.



**N°32/2011**

**OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE**

M. le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et les autres taxes d'urbanisme en vigueur, a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Vu les articles L.331-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article 28 de la Loi des Finances rectificative pour 2010,

Vu les différents documents d'information relative à cette nouvelle taxe,

Après avoir entendu l'exposé du maire :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de ses membres :

- D'instituer la taxe d'Aménagement, en substitution des autres taxes d'urbanisme en vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, pour une durée minimum de 3 ans, renouvelable de plein droit, sauf délibération contraire.
- De fixer le taux de cette taxe d'aménagement à 4 %, sur l'ensemble du territoire communal, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, pour une durée minimum de 1 an, reconductible de plein droit, sauf délibération contraire.

Cette délibération est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2e mois suivant son adoption.

M. le Maire clôture la séance à 22 h 30.

**Une seule Délibération ce jour numérotée 32.**

Yves GRANGE	Bernadette CATHELIN	Fernand BONTRON	Claude ABRY
-------------	---------------------	-----------------	-------------

Département de la Savoie - Commune de CESSENS  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Myriam FORRAT	Régis PETELLAT	Odile GATTELET	Roland TOINET
Christophe VAGNEUX	Jean Paul BONTRON		